

RÉSOLUTION : POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DES ÉLU-ES AUX ACTIONS MILITANTES

Dépositaires : Lucien Schwed, Adrien Rastello, Yasmine Berrada, Alexandre Diogo, Emma Caballero, Mélanie Rufi, Ela Bulen, Maël Ruegsegger

Lors de la récolte par le parti d'initiatives ou de référendums, les élu-es au Grand conseil se voient attribuer des quotas personnels de signatures. Ces quotas sont relativement bas (20 signatures pour le récent référendum HES par exemple), et facilement atteignables. Si l'on garde l'exemple du référendum HES, ce quota pouvait être atteint avec une heure de récolte dans un lieu à bonne affluence, ou en se contentant de récolter dans son entourage.

En tant que parti d'opposition, le travail militant, et notamment la récolte de signatures, constitue la colonne vertébrale de notre engagement politique. Pour réussir dans cet engagement, nous dépendons de l'implication de nos camarades, en particulier de celles et ceux à qui nous avons accordé notre confiance en leur permettant de représenter le parti au Grand conseil.

Pourtant, nous constatons que de nombreux-ses député-es ne tiennent pas les quotas, et ce systématiquement, ne ramenant parfois même pas leur propre signature.

Nous sommes inquiet-êtes de voir une forme centrale de pratique militante traitée comme un engagement annexe, et passer derrière une activité parlementaire plus prestigieuse. Cette tendance nous alarme, et ne peut que renforcer la déconnexion du PS avec la rue et les réalités de la population.

Ainsi, sur les constats que :

- La pratique militante sur le terrain est indispensable pour nourrir un travail politique cohérent et aligné sur nos valeurs ;
- Les camarades qui ont le privilège de représenter le parti dans des mandats d'élu-es se doivent d'être exemplaires ;
- Les quotas non tenus par les député-es retombent sur d'autres camarades qui donnent souvent déjà beaucoup de leur personne.

Nous demandons la mesure suivante :

- Qu'en cas de non-respect à 3 reprises des quotas de récolte, le parti puisse statuer sur une exclusion de la personne concernée des listes électorales

Il est clair que les réalités personnelles sont diverses, et de même la capacité à aller récolter. Pourtant, les profils représentés parmi les élu-es respectant les quotas sont aussi divers que chez celles et ceux qui ne les respectent pas. Le but de cette mesure n'est pas d'éliminer automatiquement une personne des listes parce qu'elle aura une fois manqué un quota. Mais il s'agit d'arrêter de traiter les référendums et initiatives comme une activité facultative.